



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BERNARDIERE
Séance du 29 juin 2023**

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 085-218500213-20230629-D2023_36-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL S²LO

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 23 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

Présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BLOUIN Christelle, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie, KEMPF Gérard, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : CHASSAGNE Hyacinthe, ; conseillers municipaux

Absents représentés : FRESNEAU Karine, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, SECHER Isabelle ; conseillers municipaux

Absents : BERANGER Thomas, CASSERON Samuel ; conseillers municipaux.

Le secrétariat a été assuré par : Stéphanie DOUILLARD

<u>Nombre de Membres en exercice :</u>	<u>19</u>
<u>Nombre de Membres présents :</u>	<u>12</u>
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	<u>16</u>
<u>Votes Pour :</u>	<u>16</u>
<u>Votes Contre :</u>	<u>0</u>
<u>Abstention :</u>	<u>0</u>

N° 2023/36

Objet : Cession par Vendée Habitat des espaces verts, de voiries et réseaux divers de la Résidence Hestia au profit de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il avait été convenu lors de la signature des conventions de transfert en date de mars 2017 et février 2020 la réintégration dans le domaine public des espaces verts et voiries de la résidence Hestia, rue Centrale.

Cette cession sera régularisée par le biais d'un acte notarié. Tous les frais inhérents tels que les frais d'acte notarié ou de géomètre seront à la charge de Vendée Habitat

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer :

- pour le classement et la rétrocession sur le domaine public au profit de la commune, à l'euro symbolique, des espaces verts, de voiries et réseaux divers de la résidence Hestia située rue Centrale*

Le Conseil Municipal de la BERNARDIERE (Vendée), après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise et donne pouvoir,

- à Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat, la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 29 juin 2023

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de la Vendée,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse pendant ce délai.

Le Maire,
Claude DURAND.